COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°2 du 8 sept 2025

Présents: M. MARTIN, G.FOURY, F.FOURNAT. R. PEYRACHE.

Déclarations de forfait: Mail de LANTRIAC du 06/09/2025

Journée du 07/09/2025

D5 D ESLM2 / LANTRIAC 2 - forfait de LANTRIAC 2 ; 1er forfait= amende **55 €**

Match LEMPDES MAZEYRAT D'ALLIER: D4 A du 7/09/2025

Objet : Réserves d'après match du club de MAZEYRAT D'ALLIER **formulée le lendemain de la rencontre**, par mail du club, contestant l'impartialité de l'arbitre bénévole du club de LEMPDES, Mr MASSARDIER Jean-Philippe ainsi que son comportement.

Considérant que la Commission Départementale Sportive et Règlements a pris connaissance de la demande de MAZEYRAT D'ALLIER par courriel du lundi 8 septembre 2025, lendemain de la rencontre, la considère **recevable**.

Le club de MAZEYRAT D'ALLIER évoque principalement des faits de jeu et conteste l'arbitrage.
Par ces motifs, la Commission met en garde le club de LEMPDES sur la gestion de la tablette et sur un arbitrage neutre pour l'équité sportive.
Elle classe ce dossier.

Par contre, elle transmet ce dossier à la Commission de Discipline pour le comportement de Mr MASSARDIER.

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de

sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel. MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –

http://haute-loire.fff.frAssociation régie par la loi du 1er / juillet 1901-